

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 17 OCTOBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 11 octobre 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUME-SEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - M Jesus SIMON - Mme Sarah DOURTHE - Mrs. Julien DUBOIS - Grégory RENDE -

ABSENTS ET EXCUSES :

M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - M. Bruno CASSEN - Mme France POUDEX (arrivée à 19h45) - M. Eric DARRIERE - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Pascal DAGES - Mme Nadine PEYRIN.

POUVOIRS :

M. PEDARRIOSSE Francis donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR
Mme FAUDEMÉR Laure donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
M. CASSEN Bruno donne pouvoir à M. André DROUIN
M. POUDEX France donne pouvoir à M. Julien DUBOIS jusqu'à 19h45 (présente à partir de la délibération n°22)
Mme BERTHELON Marie-Constance donne pouvoir à M. Grégory RENDÉ
M. DAGES Pascal donne pouvoir à Mme Sarah DOURTHE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : POLE INFORMATION JEUNESSE : CONVENTION "SO MOBILITE"

Conformément aux exigences du label du pôle information jeunesse, la programmation annuelle de ses actions est déclinée autour de 5 axes principaux :

- l'accompagnement individuel
- l'accès au job d'été, job étudiant
- l'appui à la vie étudiante
- l'accompagnement dans le domaine du numérique
- la mobilité internationale

Diverses actions sont engagées autour de ce dernier thème et notamment l'accueil d'un volontaire européen, en partenariat avec la maison de l'Europe, la participation à des sessions de formation sur les dispositifs Erasmus+, la promotion du dispositif « DestiNAction » qui permet à des jeunes de plus de 18 ans de partir en autonomie dans un pays européen, la participation à la journée de l'Europe du lycée de Borda et le travail annuel sur la préparation au départ en Erasmus de classe de lycéens.

Afin d'asseoir plus concrètement notre accompagnement des jeunes, il serait souhaitable d'intégrer le réseau des opérateurs du nouveau dispositif « So Mobilité » émanant de la région Nouvelle-Aquitaine et sur proposition du CRIJ (centre régional information jeunesse), permettant ainsi de donner au pôle information jeunesse de Dax un rayonnement régional. Actuellement, il existe 10 opérateurs en Nouvelle-Aquitaine. Le CRIJ Nouvelle-Aquitaine propose d'étendre le réseau des opérateurs 'So Mobilité'. Ce réseau des opérateurs sera principalement ouvert aux structures information jeunesse.

Le concept « So Mobilité » est un service d'information et d'accompagnement à destination des jeunes de 16 à 34 ans résidant en Nouvelle-Aquitaine, désireux de développer un projet de mobilité internationale dans 4 grands domaines : études, stages, volontariat, job. Il s'appuie sur un réseau d'experts présents sur tout le territoire néo-aquitain.

Cette plate-forme a été créée en 2015 par l'association paloise « Pistes solidaires » et depuis mars 2019, le CRIJ en a repris le pilotage.

Les jeunes sont invités à prendre rendez-vous avec un opérateur « So Mobilité » pour échanger avec lui en ligne ou dans les locaux dédiés. La plate-forme effectue ensuite une recherche en croisant les offres présentes sur la plate-forme, le profil et les attentes des jeunes.

Les missions d'un opérateur « So mobilité » sont :

- diffuser les supports de communication « So Mobilité » envoyées par le CRIJ
- faire connaître « So Mobilité » sur le territoire
- effectuer des entretiens avec les jeunes et se tenir à leur disposition pour assurer un suivi dans leurs recherches
- mettre à jour sur la plate-forme le profil du jeune rencontré
- partager les offres de mobilité sortantes reçues entre opérateurs
- compléter et faire parvenir au CRIJ les documents de suivi nécessaires
- participer aux formations ou regroupements annuels des opérateurs dans la mesure du possible
- participer à des groupes de travail pour faire évoluer la plate-forme

Une formation est prévue sur deux jours à Castets les 14 et 15 novembre 2019, intégralement prise en charge par le CRIJ.

Il est proposé d'inscrire le pôle information jeunesse de Dax comme nouvel opérateur « So mobilité » sur le territoire et de signer la convention relative à ce dispositif dont le cahier des charges est présenté en annexe.

**SUR PROPOSITION DE MADAME GERALDINE MADOUNARI, CONSEILLERE MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'inscription du pôle information jeunesse comme nouvel opérateur 'So Mobilité'

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20191017-23-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 18 Octobre 2019

«La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>) ».